



Information sur la phase 2 de CARB

Contexte:

En 2008, la Californie adoptait une loi relative à l'exposition au formaldéhyde provoquée par l'exposition aux produits de bois composite. Cette nouvelle loi imposait des limites maximales en matière d'émissions de formaldéhyde provenant des produits de bois composites vendus en Californie ou entrant dans la composition de produits finis vendus sur le territoire californien. La première phase de cette loi, connue sous l'appellation phase 1 de CARB, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Tous les produits Uniboard sont entièrement conformes à la phase 1 de CARB depuis le 1^{er} novembre 2008. La phase 2 de CARB entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Comme c'était le cas pour la phase 1, la phase 2 de CARB définit des normes pour les fabricants et distributeurs de bois composite et les fabricants de produits transformés faits de bois composite, relativement aux dates à partir desquelles ils doivent être en conformité avec la phase 2 de CARB. Voici, ci-dessous, un survol rapide de ces normes.

Avis réglementaire

Avis ATCM sur les produits de bois composite: 09-03 (version révisée)

Dates limites de vente pour les fabricants :

Produits répondant aux normes de la phase 2 de CARB

Panneaux: Date de début de la fabrication en conformité avec la phase 2.

PB 1^{er} janvier 2011

MDF 1^{er} janvier 2011

Panneaux: Date de début de la vente en conformité avec la phase 2.

PB 1^{er} avril 2011

MDF 1^{er} avril 2011

Dates limites de vente pour les distributeurs:

Produits répondant aux normes de la phase 2 de CARB

Panneaux: Date de début de la vente en conformité avec la phase 2.

PB 1^{er} juin 2011

MDF 1^{er} juin 2011

Produits finis: Date de début de la vente en conformité avec la phase 2.

PB 1^{er} juillet 2012

MDF 1^{er} juillet 2012

Dates limites de vente pour les fabricants de produits transformés:

Produits répondant aux normes de la phase 2 de CARB

Panneaux: Obligation d'acheter des produits phase 2 des fabricants

PB 1^{er} avril 2011

MDF 1^{er} avril 2011

Panels: Obligation d'acheter des produits phase 2 des distributeurs

PB 1^{er} juin 2011

MDF 1^{er} juin 2011

Produits finis: Date de début de la vente en conformité avec la phase 2.

PB 1^{er} juillet 2012

MDF 1^{er} juillet 2012

Ces normes s'appliquent **SEULEMENT AU HDF (plus de 8mm), PB et MDF**. Les produits HDF de moins de 8 mm sont assujettis aux normes de la phase 2 de CARB à partir du 1^{er} janvier 2012.

Pour de l'information supplémentaire sur la phase 2 de CARB, on peut visiter le site Internet de l'Association des panneaux composites www.pbmdf.com ou celui du California Air Resources Board www.arb.org, et cliquer sur "What the new Carb rule means for you".

La stratégie Uniboard pour la phase 2 de CARB :

C'est en 2010 qu'Uniboard a amorcé le processus consistant à rendre toutes ses usines conformes aux normes de la phase 2 de CARB. Depuis le 1^{er} octobre 2010, toutes les usines Uniboard sont maintenant certifiées conformes aux normes de la phase 2 de CARB. Les certificats de conformité de chacune des usines sont disponibles sur le site internet d'Uniboard (www.uniboard.com).

Depuis la mi-octobre, nous produisons des produits conformes aux normes de la phase 2 de CARB dans toutes nos usines, ce qui nous donnera suffisamment de temps pour écouler notre inventaire de produits conforme à la phase 1 de CARB. Notre stratégie visait à faire passer l'ensemble de la production en phase 2 de CARB, puisque la production parallèle de produits de phase 1 et de phase 2 créerait un dédoublement des inventaires, des codes de production, etc., ce qui est inefficace du point de vue de la production. Le nouveau système requis pour la production de résine conforme aux normes de la phase 2 de CARB est plus coûteux que le système standard utilisé jusqu'à maintenant, et il a aussi des effets négatifs sur la vitesse de la chaîne de production. En conséquence, les produits de la phase 2 de CARB feront l'objet d'une hausse de prix. Cette situation diffère du passage à la phase 1 de CARB, qui avait eu des effets marginaux sur les coûts de production.

Afin de se conformer aux normes de la phase 2 de CARB, l'équipe Uniboard sera prête, tant au niveau de l'étiquetage que des notifications et de la tenue de livres. Un avis de conformité sera inscrit, soit sur la facture, soit sur le connaissance. L'avis de conformité doit comprendre le nom du fabricant, le numéro de certification de l'agence de conformité externe et la norme à laquelle le produit se conforme. À court terme, jusqu'à l'épuisement des stocks de produits de phase 1, les panneaux de particules et les panneaux MDF Uniboard seront identifiés comme suit :

- Chaque paquet comportera une étiquette arborant le logo EPP et la mention de conformité à la phase 1 ou à la phase 2 de CARB, selon le cas.
- La note suivante sera inscrite sur les connaissances, les factures et les confirmations de commande : Ce produit est conforme aux normes de la phase 1 de CARB et/ou de la phase 2 de CARB
- Une note d'identification sera ajoutée à la facture, sous chaque description de produit conforme à la phase 1 de CARB, plutôt qu'une seule note au bas de la facture, comme c'était le cas au moment où seule la phase 1 était en vigueur.

Si vous avez des questions à propos de la stratégie de la phase 2 de CARB d'Uniboard, les deux principales personnes à contacter sont Mme Lise Plante et M. Sylvain Lacroix.